

Ecole secondaire

Chiffres à l'appui, l'Etat réfute un retour de la VSO

Les syndicats pointent du doigt des classes constituées des plus faibles ou des plus doués. Le département n'admet que de rares cas

Karim Di Matteo

Les syndicats de l'enseignement entendaient tirer la sonnette d'alarme pour obtenir une réaction du Département vaudois de la formation sur la manière d'enclasser les élèves de voie générale («24 heures» du 21 janvier). Ils l'ont obtenue.

Les critiques dénoncent d'une part les classes d'élèves constituées des plus doués, soit de niveau 2 dans les trois branches principales (2-2-2). Une pratique interdite par la loi sur l'enseignement obligatoire (LEO).

A contrario, le regroupement des élèves les plus faibles, suivant les cours en niveau de base dans les trois mêmes branches (1-1-1), ne conviendrait pas. Si la pratique est légale, elle est jugée contraire à l'esprit de la loi, selon les syndicats. A leurs yeux, elle s'apparente à une forme de retour à l'ancienne et très critiquée voie secondaire à options (VSO). L'absence de données chiffrées sur ces questions est aussi pointée du doigt.

Des cas isolés

Alain Bouquet, directeur général de l'enseignement obligatoire, a réagi dès la parution de l'article de «24 heures». «Nous avons mené une enquête dès le lendemain auprès des 60 établissements du secondaire et croisé les résultats avec nos propres données.»

Les syndicats admettaient n'évoquer que des cas isolés. Les chiffres vont effectivement dans ce sens. Sur 476 classes constituées en 9e et en 10e (la 11e année n'étant pas encore sous le régime de la LEO), onze sont formées d'élèves 1-1-1 pour les branches principales, mais aussi pour d'autres branches, soit 2,3%. «Ces entités, je le répète, sont parfaitement légales au sens de la LEO», insiste Alain Bouquet.

Il n'en va pas de même pour les six groupes 2-2-2 repérés çà et là. «Ceux-ci ne sont pas prévus par la loi et c'est sur ces classes que nous entendons agir. Toutefois, elles ne constituent que 1,3% du total. De là à clamer qu'il s'agit d'un retour déguisé à la VSO, il y a un pas que je ne franchis pas.»

Le patron vaudois de l'Ecole obligatoire n'en prend pas moins le problème au sérieux. Lors d'une



Alain Bouquet, patron de l'Ecole obligatoire vaudoise, ne conteste pas certains «écarts» en nombre limité. C'est pourquoi il a lancé un appel aux directeurs pour rectifier le tir. FLORIAN CELLA

Les chiffres-clés

8469, c'est le nombre d'élèves en 9G et 10G. Parmi ceux-ci, **4897** élèves sont soit de niveau 1-1-1 (2070, soit 24% du total), soit 2-2-2 (2827, 33%). Sur les 476 classes, **11** sont constituées uniquement d'élèves 1-1-1 (2,3%). Le département dénombre **6** classes d'élèves 2-2-2, donc illégales, soit 1,3% du total.

séance plénière, jeudi en présence des directeurs d'établissements, il en a profité pour rappeler les limites à respecter et notamment l'illégalité des entités 2-2-2.

Qu'en sera-t-il des 118 élèves déjà enclassés en dépit des règles?

«On ne va pas annuler les entités existantes, assure Alain Bouquet. Ils sont en 9e et en 10e années, avec leur réseau de camarades, ils n'ont pas choisi cette situation, on va leur laisser finir l'année scolaire, tout en veillant à ce que cela ne se reproduise plus dès la rentrée d'août.»

Identifier les causes

L'enquête du département a aussi eu pour objectif de cerner les raisons de ces cas limites. Pour les groupes 1-1-1, «les raisons évoquées sont toujours d'ordre pédagogique, de suivi de ces élèves en difficulté, c'est d'ailleurs l'objectif de la LEO que d'être plus équitable». Quant aux groupes 2-2-2, des aspects organisationnels et de gestion facilitée des grilles horaires

sont mis en avant. Les cours à options de la voie générale (VG), la possibilité de changer de niveau selon les résultats scolaires, sans compter les options de la voie pré-gymnasiale (VP) auxquelles ont accès les meilleurs élèves de VG selon le principe de la perméabilité, ne font rien pour simplifier les choses. D'où certains aménagements à l'interne, illégaux toutefois.

«Mais, conclut Alain Bouquet, il n'y a par contre aucune volonté idéologique de réintroduire la VSO!»

Retrouvez notre dossier complet sur leo.24heures.ch

Un bilan «rassurant», mais prudence

● Dans l'ensemble, les syndicats, qui avaient levé le lièvre des classes 1-1-1 et 2-2-2, se disent satisfaits de la réaction du département. Gilles Pierrehumbert, de la Société vaudoise des maîtres secondaires (SVMS), évoque «des ordres de grandeur qui correspondent à la représentation que j'avais de la situation. Je suis même rassuré qu'il n'y en ait pas plus. Les classes 2-2-2 sont des cas isolés, mais ils ne doivent pas se répéter!»

Le président dit imaginer les raisons pratiques qui appellent certains «écarts»: «Les directions sont soucieuses d'avoir des horaires tenables. Mais je pense qu'il n'est pas impossible

de respecter le cadre légal tout en établissant des grilles correctes. Des écoles y parviennent, d'autres pas. Il faut peut-être réfléchir à une formation spécifique pour les personnes responsables d'établir la répartition.»

De son côté, Gregory Durand, président de la Société pédagogique vaudoise (SPV), se dit satisfait de l'effort de transparence: «C'est la première fois que l'on voit ces chiffres.» Celui qui le frappe le plus concerne la proportion d'élèves de niveau 1-1-1, soit le quart des effectifs totaux de 9e et de 10e en VG: «C'est énorme! Il est là le vrai défi d'encadrement et c'est là que doit porter l'effort. Et sur la base

des retours de nos membres, nous n'avons pas de quoi être rassurés.»

Pour Julien Eggenberger, président du Syndicat des services publics (SSP), «les entités 2-2-2 sont un vrai problème, notamment du fait qu'elles sont incompatibles avec le principe de perméabilité qui permet à des élèves de changer de niveau au semestre selon leurs résultats, ce qui peut entraîner des situations où des écoles auront tendance à limiter ce droit. Quoi qu'il en soit, la mise en œuvre réussie de la voie générale reste un exploit au vu de la complexité du système, un tour de force réussi grâce aux efforts des enseignants et des directions.»



En place depuis huit ans, Luc Recordon et Géraldine Savary sont les premiers candidats des grands partis à se lancer.

Les finances inquiètent les sénateurs vaudois

Géraldine Savary et Luc Recordon lancent la campagne au Conseil des Etats. Ils prévoient un déficit des comptes fédéraux au détriment du social et des infrastructures

C'est dans un bistrot de Lausanne, avec le bruit des fourchettes qui s'entrechoquent, que la socialiste Géraldine Savary et le Vert Luc Recordon ont lancé ce vendredi la campagne pour l'élection au Conseil des Etats en octobre. En place depuis huit ans, les deux sénateurs vaudois sont les premiers à partir pour de bon, alors que la droite se cherche sans candidats déclarés.

Les deux conseillers aux Etats placent trois dossiers financiers parmi les principaux défis des quatre prochaines années: le déficit de la Confédération, la péréquation intercantonale et le franc fort. Selon eux, le déficit de la Confédération pourrait se monter à 1 milliard de francs par an, sur un budget total de 67 milliards. Première certitude de Luc Recordon: «La Confédération peut supporter un déficit annuel de 500 millions de francs.»

Que faire pour les 500 autres millions? Géraldine Savary craint des mesures d'économie qui toucheraient en premier lieu le social, l'accueil extrascolaire, les infrastructures ou la culture. «Pour stabiliser les comptes fédéraux, il faut faire de la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) une opération blanche, qui ne se répercute pas sur les rentrées fiscales», estime-t-elle.

«Un deuxième élément est que les 300 millions de francs annuels prévus pour l'achat des nouveaux avions de combat Gripen reviennent à la caisse de l'Etat, et non au budget de l'armée», ajoute Luc Recordon. Enfin, les deux élus militent pour la mise en place d'un impôt sur les transactions financières

et le refus de l'initiative populaire démocrate-chrétienne pour défiscaliser les allocations.

Deuxième dossier financier chaud à venir: la péréquation intercantonale, ce pot commun redistribué à certains cantons. Vaud y a versé 50 millions de francs en 2014. «La RIE III va engendrer des coûts pour les cantons urbains, contributeurs à la péréquation, note Luc Recordon. Le système devra être repensé.» Et enfin: le franc fort. Le sénateur Vert appelle à des changements progressifs, avec notamment des aides sectorielles comme pour le tourisme de montagne.

«Nous avons su agir dans l'intérêt de notre canton»

Géraldine Savary (PS) et Luc Recordon (Verts)
Conseillers aux Etats

Convier les médias à prendre un café était aussi l'occasion pour les deux parlementaires de tirer leur bilan des quatre années écoulées. «Nous avons su agir dans l'intérêt de notre canton», expliquent-ils. Ils citent notamment le fonds d'infrastructures, accepté par la population, d'où découle une partie du financement du métro M3. Mais aussi le refus en votation de l'avion de combat Gripen et la recherche de solutions alternatives pour les étudiants après le oui à l'initiative «Contre l'immigration de masse».

Géraldine Savary et Luc Recordon expliquent avoir été également très actifs, entre autres, sur l'accueil extrafamilial, la réforme du droit des sanctions, la fiscalité agricole et l'apprentissage des jeunes sans-papiers. Parmi les quelques échecs, ils citent celui de l'harmonisation des bourses d'études. **Mathieu Signorelli**

Naissances



Szoboszlai **NAOMI**
26 janvier 2015 à 8 h 41

Pirenne **LISE**
28 janvier 2015 à 13 h 33

Antonuccio **SELENA**
28 janvier 2015 à 16 h 52

Naitô **SAKUTO**
29 janvier 2015 à 21 h 59

Genillod **ARTHUR**
30 janvier 2015 à 18 h 47

Tél. 021 641 31 20
www.lasource.ch

Le CHUV déborde et doit reporter des opérations

L'épidémie de grippe, une bactérie résistante aux antibiotiques et les trottoirs glissants obligent les autorités à limiter le choix du lieu de l'hospitalisation

L'Hôpital cantonal doit faire face à une «situation inédite», a indiqué hier sa direction générale. Tout comme l'entier du réseau sanitaire vaudois, son taux d'occupation est exceptionnel. Face à

ces circonstances particulières, le Département de la santé et de l'action sociale s'est résigné à autoriser les hôpitaux publics à déroger au principe du libre choix de l'établissement sanitaire.

Le CHUV assure toujours les urgences mais, si les infrastructures spécifiques de l'Hôpital cantonal ne sont pas nécessaires, les patients sont redirigés vers un autre établissement. De nombreuses opérations planifiées ont également été reportées.

Le Centre hospitalier universitaire doit gérer une quarantaine de personnes victimes de complications de la grippe saisonnière et une cinquantaine de cas souffrant de l'entérocoque résistant à la vancomycine, une bactérie gastrique. Ces patients doivent rester à l'isolement. L'institution a donc dû ouvrir 27 chambres supplémentaires en catastrophe. La météo et les trottoirs gelés n'ont rien arrangé du côté de la traumatologie.

Le CHUV indique que la situation est sous contrôle et présente

ses excuses aux patients et à leur famille pour les éventuels désagréments qu'entraîne cette situation.

Concernant l'épidémie de grippe saisonnière, le porte-parole de l'Hôpital cantonal pense que les deux prochaines semaines seront encore «compliquées». Quant aux personnes en attente d'une place dans l'établissement médico-social de leur choix, elles pourraient être transférées provisoirement dans un autre EMS. **R.B.**